

B60 VÉHICULES EN GÉNÉRAL**B60S ENTRETIEN, NETTOYAGE, RÉPARATION, LEVAGE OU MANŒUVRE DES VÉHICULES, NON PRÉVUS AILLEURS****Note**

Il est important de tenir compte de la note qui suit le titre de la classe B60.

Schéma général

NETTOYAGE	1/00, 3/00	LEVAGE OU MANŒUVRE	
MAINTENANCE, ENTRETIEN,		Dispositifs intégrés, non intégrés	
RÉPARATION	5/00	aux véhicules	9/00, 13/00
		Modifications des véhicules pour	
		recevoir des dispositifs de levage	
		non intégrés	11/00
1/00 Nettoyage des véhicules (par appareils non intégrés dans le véhicule B60S 3/00; nettoyage en général B08B; dégivrage des avions B64D; dispositions pour le chauffage spécialement adaptées à des surfaces transparentes ou réfléchissantes H05B 3/84)		1/64 . . .	pour nettoyer les intérieurs de véhicule, p.ex. aspirateurs incorporés
1/02 . Nettoyage des pare-brise, fenêtres ou dispositifs optiques		1/66 . . .	pour nettoyer l'extérieur du véhicule
1/04 . . .		1/68 . . .	pour enlever les corps étrangers des roues ou des pneus, p.ex. grattoirs de roues
1/06 . . .		3/00 Appareils pour le nettoyage de véhicules, ne faisant pas partie intégrante de ces derniers (nettoyage en général B08B; nettoyage particulier aux navires B63B 57/00, B63B 59/00; équipement au sol pour le nettoyage des aéronefs B64F 5/00)	
1/08 . . .		3/04 . . .	pour les extérieurs de véhicules terrestres
1/10 . . .		3/06 . . .	avec corps rotatif en contact avec les véhicules
1/12 . . .		5/00 Maintenance, entretien, réparation ou révision des véhicules (véhicules adaptés pour le transport d'un atelier de maintenance ou d'entretien B60P 3/14; maintenance des locomotives de chemin de fer B61K)	
1/14 . . .		5/02 .	Alimentation des véhicules en combustible; Disposition générale des installations dans les stations d'approvisionnement (appareils pour le transfert de quantités définies d'essence, d'huile ou similaires de la citerne aux réservoirs des véhicules B67D)
1/16 . . .		5/04 .	Alimentation en air pour le gonflage des pneumatiques (agencement sur les véhicules des dispositifs de gonflage B60C 23/00; appareils de mesure de la pression des pneumatiques G01L 17/00) [3]
1/18 . . .		5/06 .	Approvisionnement des véhicules en batteries ou retrait des batteries des véhicules (circuits pour la charge des batteries H02J 7/00) [6]
1/20 . . .		9/00 Dispositifs sur les véhicules, venant en contact avec le sol, pour supporter, soulever ou manœuvrer le véhicule, entièrement ou en partie, p.ex. crics incorporés (dispositifs de levage en général B66F; supports en général F16M)	
1/22 . . .		9/02 .	pour uniquement soulever ou supporter
1/24 . . .		9/04 . . .	mécaniquement
1/26 . . .		9/06 . . .	du type vis et écrou
1/28 . . .		9/08 . . .	l'axe de la vis étant sensiblement vertical
1/30 . . .		9/10 . . .	par pression d'un fluide
1/32 . . .		9/12 . . .	du type télescopique
1/34 . . .		9/14 . . .	à la fois pour soulever et pour manœuvrer
1/36 . . .		9/16 . . .	pour agir uniquement à une extrémité du véhicule (B60S 9/205 a priorité) [4]
1/38 . . .		9/18 . . .	mécaniquement
1/40 . . .		9/20 . . .	avec levage par fluide sous pression
1/42 . . .			
1/44 . . .			
1/46 . . .			
1/48 . . .			
1/50 . . .			
1/52 . . .			
1/54 . . .			
1/56 . . .			
1/58 . . .			
1/60 . . .			
1/62 . . .			

B60S

- 9/205 . . . Dispositifs de manœuvre entraînés par moteur, p.ex. jambes à déplacement alternatif ou cames à déplacement rotatif (véhicules avec des moyens de propulsion en prise avec le sol, p.ex. jambes mécaniques, B62D 57/02) **[4]**
- 9/21 . . . comportant une roue auxiliaire ou une chenille entraînées de façon rotative, p.ex. entraînée par une roue porteuse (véhicules à chenilles avec roues porteuses additionnelles ou avec alternance possible des chenilles et des roues B62D 55/02, B62D 55/04; entraînements auxiliaires par une roue porteuse B60K 25/08) **[4]**
- 9/215 entraînée par un moteur auxiliaire **[4]**
- 9/22 . Moyens de fixation aux véhicules des dispositifs de levage, de support ou de manœuvre (pour dispositifs autonomes B60S 11/00)
- 11/00 Modifications des véhicules pour recevoir des dispositifs autonomes pour les soulever, supporter, ou manœuvrer**
- 13/00 Dispositifs autonomes pour manœuvrer les véhicules** (dispositifs pour lever ou pousser B66F)
- 13/02 . Plaques tournantes; Transbordeurs (en tant qu'éléments fixes de garages à parquer E04H)